



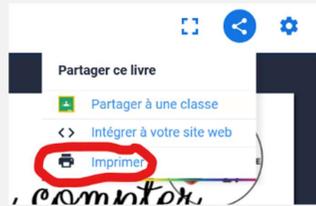
L'album à compter

CATASTROPHE,
un pot de sauce tomate vient de se renverser sur mon album à compter !
Je compte sur votre classe pour m'aider !

Pour accéder au livre numérique :
<https://dgyv.link/albumEEM1a5>
ou scanner le QR code :



Il est possible d'imprimer le livre. Une fois dans dans l'application Book Creator en haut à droite :



Défi 1 : La dernière page est pleine de sauce tomate pouvez-vous la refaire ?

Défi 2 : Je voudrais ajouter sur chaque page des cartes avec les doigts de la main.

J'ai des cartes 1 doigt, 2 doigts et 3 doigts :



Combien de cartes vais-je utiliser au minimum pour tout mon album ?

Défi bonus : Utiliser le matériel pour continuer mon album à compter.
Ou créer un nouvel album avec book creator.



Chère, cher collègue,

La phase finale du rallye Eure en Maths s'inscrit dans le thème de la semaine des maths « mathématiques à la carte ».

- ⇒ Elle se déroulera quand vous le souhaitez, **pendant la semaine des maths du 6 mars au 15 mars**. Attention, nous n'accepterons plus de retour après la semaine des maths c'est-à-dire le 15 mars.
- ⇒ En retour nous attendons la réponse à la question :

Combien de cartes vais-je utiliser au minimum pour tout mon album ?

- ⇒ La classe se met d'accord sur la réponse à nous envoyer.
- ⇒ N'hésitez pas à nous envoyer des photos de la page ou du livre à compter réalisé par la classe. Ou encore des élèves en recherche ou en activité.
- ⇒ Enfin nous enverrons aux classes un diplôme de participation ou de réussite au rallye Eure en maths.

Bon rallye !

⇒ Les informations à compléter pour votre réponse ou à nous préciser dans votre mail :

Fiche réponse – Phase finale
Retourner à : 2 conceptrices : Nathalie Destas et Emilie Salazar une seule adresse de retour. nathalie.destas@ac-normandie.fr
Circonscription :
École (indiquer le nom de l'école et de la commune) :
Nom de l'enseignant :
Adresse courriel académique (pour le retour du diplôme) :

Pour retrouver les autres actions de la semaine des maths : <https://eure-en-maths.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article315>